

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
194^e année
8 mars 2018
n° 9 / 7766^e
pages 457 à 504



CHRONIQUE / Prescription civile

La distinction entre prescription et forclusion à l'épreuve de la réforme du 17 juin 2008

> Xavier Lagarde

469

ÉDITORIAL

457 Le juge judiciaire en administrateur civil, *Christophe Jamin*

ACTUALITÉS

- 460 Transport aérien (retard): indemnisation des frais d'hébergement
- 461 Cour d'assises (motivation des arrêts): inconstitutionnalité du régime
- 462 Secret de l'instruction (journaliste): constitutionnalité du régime
- 463 Ordinateur professionnel (fichiers personnels): consultation par l'employeur
- 464 Contrat à durée déterminée (requalification): remplacement récurrent de salariés absents

POINT DE VUE

467 Cadrer le contrôle de proportionnalité: des règles « hors contrôle »?, *Hugues Fulchiron*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 479 **Panorama:** Droit des marques, *Jean-Pierre Clavier, Nathalie Martial-Braz et Célia Zolynski*
- 490 **Notes:** Contentieux du vaccin contre l'hépatite B: au bon plaisir des juges du fond, *note sous Civ. 1^{re}, 18 oct. 2017 (2 arrêts), Jean-Sébastien Borghetti*
- 497 Extinction d'un droit d'eau conventionnel par l'application immédiate de la loi nouvelle prévoyant la facturation de toute fourniture d'eau potable, *note sous Civ. 1^{re}, 8 nov. 2017, Antoine Mars*
- 501 Précisions sur le droit applicable au virement bancaire, *note sous Com. 24 janv. 2018, Jérôme Lasserre Capdeville*

ENTRETIEN

504 Corinne Bléry et Loïs Raschel - Vers une procédure civile 2.0?

DA|LOZ

Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
PHILIPPE DÉROCHE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
Alain BÉNABENT, Pascale DEUMIER,
Philippe MERLE et Chartes VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

RÉDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Thomas LEFORT (5356)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Katy PERCHEREAU (5366)

Florine TEYSSIER (5363)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax: 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Ginette N'KOUA, Responsable

Tél.: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 590 € HT (602,39 € TTC)

Étranger: 656 € HT

Prix au numéro: 26,55 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1022 T 82206

JOUVE, 733 rue St Léonard BP 3

53101 Mayenne Cedex

Dépôt légal - Mars 2018

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 372 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Société des Éditions Lefebvre Sarrut



Origine du papier: Portugal

Taux de fibres recyclées: 0 %

Certification PEFC™

Indice Eutrophisation: 0,08 kg/t

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Christophe Jamin

457

Le juge judiciaire
en administrateur civil



ACTUALITÉS

460

DROIT DES AFFAIRES

Contrat d'affaires

Transport aérien (retard): indemnisation des frais d'hébergement, *Civ. 1^{re}, 14 févr. 2018*

Transport aérien (retard): absence de preuve de l'enregistrement des passagers, *Civ. 1^{re}, 14 févr. 2018*

461

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Procédure pénale

Cour d'assises (motivation des arrêts): inconstitutionnalité du régime, *Cons. const., 2 mars 2018*

Secret de l'instruction (journaliste): constitutionnalité du régime, *Cons. const., 2 mars 2018*

462

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Travail temporaire (délai de carence): responsabilité contractuelle en cas de non-respect, *Soc. 14 févr. 2018*

Ordinateur professionnel (fichiers personnels): consultation par l'employeur, *CEDH 22 févr. 2018*

Reçu pour solde de tout compte: portée d'un renvoi au bulletin de paie, *Soc. 14 févr. 2018*
Journaliste (licenciement): compétence exclusive de la commission arbitrale, *Soc. 14 févr. 2018*

Contrat à durée déterminée (requalification): remplacement récurrent de salariés absents, *Soc. 14 févr. 2018*

Rupture conventionnelle (rétractation): application du délai de quinze jours calendaires, *Soc. 14 févr. 2018*

Congé maternité (rémunération): caractère d'ordre public des règles de majoration, *Soc. 14 févr. 2018*

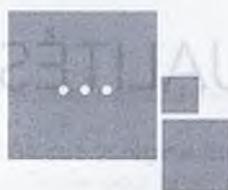
Salarié étranger (licenciement): indemnité en cas de travail sans titre dissimulé, *Soc. 14 févr. 2018*

466

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Profession juridique et judiciaire

Avocat (réinscription au tableau): refus du conseil de l'Ordre, *Civ. 1^{re}, 14 févr. 2018*



POINT DE VUE

467

Cadrer le contrôle de proportionnalité :
des règles « hors contrôle » ?
par Hugues Fulchiron



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUE

469

La distinction entre prescription et forclusion à l'épreuve
de la réforme du 17 juin 2008
par Xavier Lagarde

PANORAMA

479

Droit des marques
janvier 2017 - décembre 2017
par Jean-Pierre Clavier, Nathalie Martial-Braz
et Célia Zolynski

NOTES

490

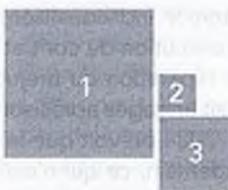
Contentieux du vaccin contre l'hépatite B : au bon plaisir
des juges du fond, note sous Civ. 1^{re}, 18 oct. 2017 (2 arrêts)
par Jean-Sébastien Borghetti

497

Extinction d'un droit d'eau conventionnel par
l'application immédiate de la loi nouvelle prévoyant la
facturation de toute fourniture d'eau potable,
note sous Civ. 1^{re}, 8 nov. 2017
par Antoine Mars

501

Précisions sur le droit applicable au virement bancaire,
note sous Com. 24 janv. 2018
par Jérôme Lasserre Capdeville



ENTRETIEN

504

Corinne Bléry et Loïs Raschel
Vers une procédure civile 2.0?

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).



***Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.**

Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr